



CONSEIL DE GESTION  
LE 09 SEPTEMBRE 2019





## SOMMAIRE

- ❖ Gouvernance de la Fondation : désignation du Président de la Fondation
- ❖ Modification du taux applicable aux frais de gestion A\*MIDEX



# Première partie

Gouvernance de la Fondation : désignation du  
Président de la Fondation

# Désignation du Président de la Fondation

## Statuts

### ARTICLE 7 – Présidence de la Fondation

Le Conseil de Gestion désigne en son sein, sur proposition du Président de l'Université, un Président élu à la majorité absolue des membres du Conseil de Gestion en exercice, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

### ARTICLE 8 - Compétences du Président de la Fondation

Le Président de la Fondation assure la représentation de la Fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de Gestion dans le respect des statuts de la Fondation.

Il peut recevoir délégation de signature du Président de l'Université d'Aix-Marseille, auquel cas il rend compte à ce dernier et au Conseil de Gestion des décisions prises en vertu de cette délégation. Il est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la Fondation. À ce titre, il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs membres du Bureau.

Le mandat du Président se termine fin 2019, toutefois M. Yvon Berland ne sera plus en capacité d'exercer sa mission après le 31 août 2019.

Le nouveau Président désigné sera en fonction jusqu'à l'élection du prochain Président de l'université. A ce titre, le nouveau Président désigné perdra sa fonction de membre du Conseil de Gestion à cette date.

# Désignation du Président de la Fondation

Le Conseil de Gestion est sollicité pour désigner le Président de la Fondation



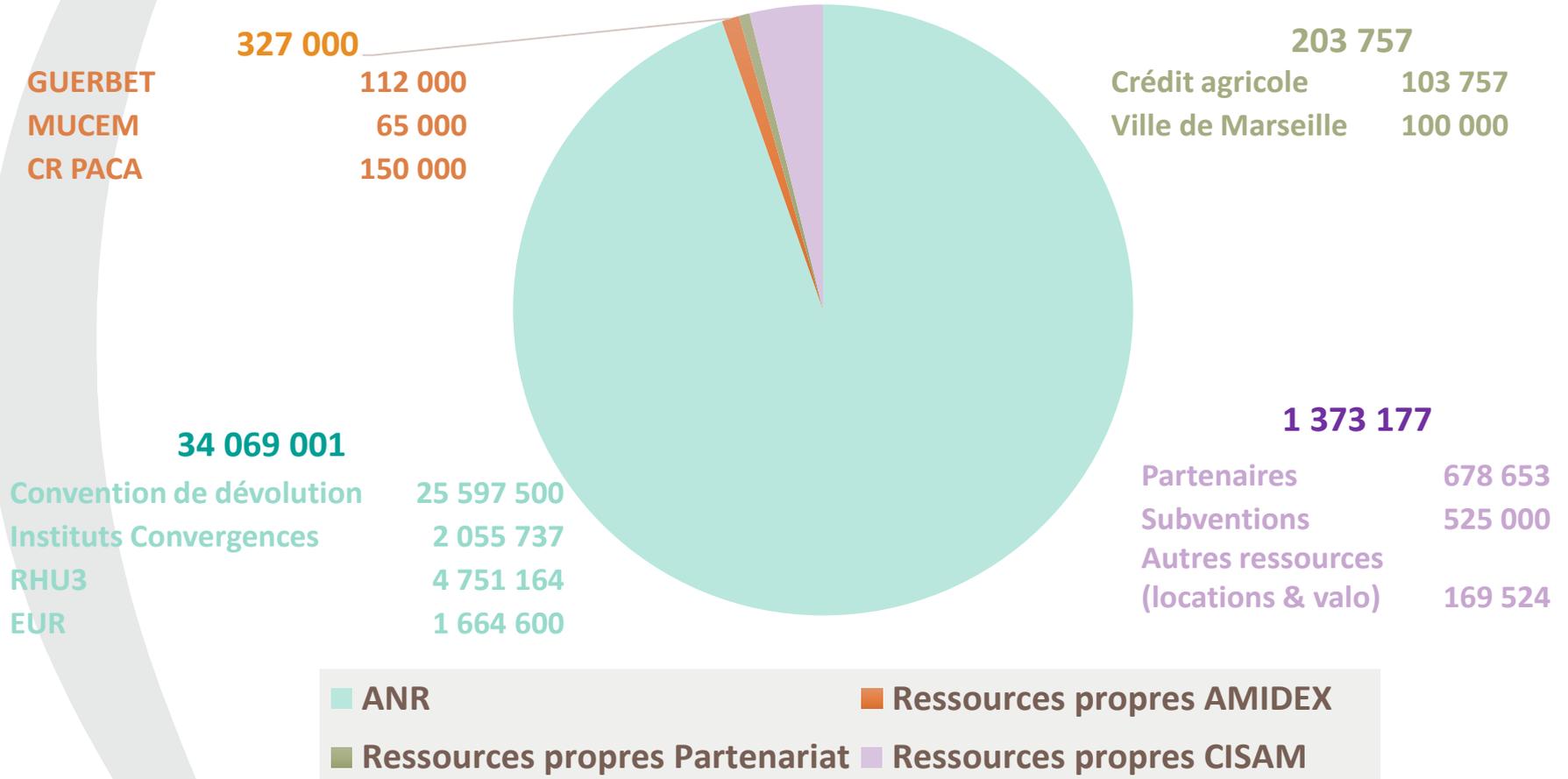


# Deuxième partie

Modification du taux applicable aux frais de gestion A\*MIDEX

# Origine des ressources dans le budget A\*MIDEX

## 35 972 935 €



# Etude de Coût Complet, menée par la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion

## Objectif

- ❖ Ajuster le ratio appliqué par AMU pour les frais de gestion A\*Midex, destiné à couvrir les charges indirectes et coûts de structure, sur la base des études de coût complet.

## Méthodologie

- ❖ Le coût complet d'A\*MIDEX est constitué des **charges directes** de la structure **et des charges indirectes** de l'établissement.

Des charges directes c'est-à-dire supportées directement par la structure AMIDEX et retracées dans le SACD (dépenses de masse salariale , de fonctionnement)

On prend les charges directes 2017 comme assiette de calcul des charges indirectes. Ces charges directes s'élèvent à **24 833 k€** et se décomposent de la façon suivante:

- IDEX 15 525 k€
- LABEX : 9 157 k€
- Institut Convergence : 143 k€
- RHU : 8 k€

Des charges indirectes c'est-à-dire bénéficiant à la structure AMIDEX mais supportées par la structure AMU et retracée dans le budget de l'université

Les **Charges indirectes** seront calculées via les clés de répartition définies dans le modèle de comptabilité analytique d'AMU s'appuyant sur le projet national « **Connaissance des coûts des activités** ».

# Etude de Coût Complet, menée par la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion

**Les charges indirectes d'un montant de 4013 k€** sont obtenues grâce aux clés de répartition suivantes :

❖ Charges indirectes Formation :

**Les charges indirectes liées aux formations prises en charge par AMIDEX (source DRH) s'élèvent à 115K€.** Le calcul s'effectue via la clé de répartition HETD A\*MIDEX sur total HETD AMU (soit 0.08%). Cette clé est appliquée sur les charges indirectes de l'activité formation issues du modèle de comptabilité analytique de l'établissement.

❖ Charges indirectes Labos :

**Les charges indirectes des 234 ETPT A\*MIDEX recensés sur 59 laboratoires rémunérés par AMIDEX (source DRH) se calculent à partir des charges indirectes des laboratoires. Elles représentent 3 755K€.** Le calcul s'effectue via la clé de répartition ETPT A\*MIDEX sur ETPT labos. La moyenne est de 10% (les ETPT A\*MIDEX présents en laboratoire représentent en moyenne 10% des effectifs de ces mêmes labos) mais le pro rata s'effectue laboratoire par laboratoire. Les activités prises en compte sont le pilotage labo, le pilotage central, le patrimoine et l'informatique.

❖ Charges indirectes Administratifs:

**Enfin les charges indirectes des 54 ETPT administratifs rémunérés par AMIDEX** sont environnés par les charges indirectes globales des activités patrimoine et informatique au prorata des m2 heures occupés (on prend 15m2 en moyenne par ETPT) pour le patrimoine et des effectifs (ETPT A\* MIDEX / ETPT totaux +10% étudiants) pour l'informatique. **Elles s'élèvent à 143 k€.**

# Éléments de comparaisons : les IDEX pérennisés

## A Bordeaux :

**8%** en frais de gestion sur l'IDEX (4% sur les labex) plus quelques dépenses spécifiques financées en direct (0.7 M€ dans le bench de 2017 mais un souhait d'augmenter ces contributions afin de mieux cadrer avec l'ensemble des coûts).  
*A noter : les frais de gestion sont prélevés sur les ressources et non pas sur les dépenses exécutées.*

## A Strasbourg :

**15%** (depuis 2017, avant ils étaient à 8%) et, en plus, attribution d'enveloppes pour des « projets structurants » (1 M€ au VP Recherche et 1 M€ en Pilotage pour la GED en 2017 par exemple).

On ignore si les frais de gestion sont calculés sur dépenses réalisées ou ressources.

# Eléments de comparaison : autres

## Méthodologie du calcul

L'établissement applique un taux de frais de gestion de 15% sur les contrats et les conventions, dans le respect des plafonds des financeurs. Ce taux a été harmonisé avec les EPST CNRS et INSERM. Les plafonds de frais de gestion des principaux financeurs sont les suivants :

TYPE DE CONTRAT	POURCENTAGE APPLICABLE
Taux appliqué par AMU	15%
IUF	8%
Europe (Gestion AMU, hors H2020)	15%
Contrats publics (CEA, CNES, ADEME...)	15%
Contrats industriels, collaborations	15%
Prestations de recherche	15%
Fondation de France	15%
Droits d'inscriptions sur colloques	10%
ANR et ANR PIA	8%
FRM (Fondation pour la recherche médicale)	5%
INSERM, INCA	4%
Fondations et associations caritatives (Téléthon, Généthron, Maladies Rares, Myopathies, Alzheimer...)	0%
Projets de recherche financés au titre du PHRC par l'AP-HM et inférieurs à 10 000 €	0%
Collectivités Territoriales (CR, villes, CD..)	0%
Interne AMU	0%
FEDER	0%
BPI France ( FUI et PIA)	Selon AAP

Overheads Europe = 25%

Coût Fonctions support AMU : 24 %

## Conclusions de l'étude:

- ❖ Le total des « charges indirectes » est de 4013 k€ à rapporter aux 24 833 k€ de charges directes
- ❖ Les charges indirectes représentent **16.15% des charges directes.**
- ❖ Le calcul du ratio de **15%** pour les frais de gestion d'A\*MIDEX est **auditable.**

# Modification du taux applicable aux frais de gestion A\*MIDEX

Modification soumise à la délibération du Conseil de Gestion



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION